

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'ESF



442 Route de la Guersa
Bonconseil
73640 SAINTE FOY TARENTEISE
Tel : + 33(0)4 79 06 96 76
Email: info@esf-saintefoy.com

Ci-après dénommée « l'ESF »

Au guichet, via notre site, par mail, par téléphone, ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'ESF.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscription en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'ESF.

Pour les autres modes de vente, veuillez-vous rapprocher de l'ESF.

A l'issue de votre réservation via notre site, vous recevrez un email de confirmation ainsi qu'un e-ticket à présenter au moniteur dès le 1er jour des cours.

L'inscription à des prestations de l'ESF implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

Article I – PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'ESF ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriées pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'ESF de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'ESF.

En conséquence, l'ESF se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

- Dans le cas où une **seule** personne est inscrite dans un cours collectif, le cours prendra fin le lundi soir.
- Pour les cours Ourson 3.5 ans et 4 ans, les enfants doivent avoir l'âge minimum requis et doivent être scolarisés. L'ESF demande un justificatif de l'âge des élèves s'inscrivant à l'un de ces deux cours.
- Il est indispensable que l'acquisition de la propriété soit avérée pour l'inscription à nos prestations.
- Formule ski + repas + garderie :

Les CGV de l'ESF s'appliquent pour l'achat de ce pack.

L'inscription sera validée à la réception de tous les documents demandés par Les Petits Trappeurs.

Lorsque l'enfant est pris en charge par Les Petits Trappeurs, il est sous la responsabilité de celui-ci.

Le contenu du Pack n'est pas modulable.

- Pour l'achat de prestations hors prestations ESF réalisé sur le site de l'ESF telles que : forfaits de ski, location de matériel, hébergement ce sont les CGV du dit prestataire qui s'appliquent.

Domaines skiables transfrontaliers

Dans le cadre des prestations d'enseignement dispensées par les moniteurs ESF, les élèves peuvent être amenés à évoluer sur des domaines skiables transfrontaliers et ainsi passer les frontières suisses, italiennes et/ou espagnoles dans les limites du domaine skiable.

Toute contestation relative à la mention précédente devra être formalisée par écrit par le ou les responsables légaux de l'élève concerné auprès de la Direction de l'Ecole du Ski Français, à minima 48h avant le début de la prestation.

Article II – RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient au client et/ou élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'ESF n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

Article III – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Article IV – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les tarifs de l'ESF sont présentés sur le catalogue de l'ESF, sur le site de vente en ligne accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'ESF de Sainte Foy Tarentaise esf-saintefoy.com

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'ESF à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, matériel de ski, etc...). En conséquence, l'élève devra préalablement, à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir des risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc...) et du matériel de ski. La médaille est incluse dans le tarif des cours collectifs. Les débutants n'ont pas besoin de forfait pour le 1^{er} cours de ski.

4.2 Modalités d'inscription et de paiement

4.2.1 Pour les ventes en ligne faites via notre site

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne, votre réservation sera transmise à l'ESF. Vous recevrez immédiatement l'accusé de réception de votre commande par mail.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'ESF. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un mail.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'ESF par l'intermédiaire de Lemonway, société agréée par l'ACPR.

L'ESF assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

4.2.2 Pour les autres modes de vente

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, chèques vacances Connect à l'ESF.

L'ESF assure la seule responsabilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

Article V – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

Article VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un cours de ski collectif.

Si vous avez procédé à l'achat d'un cours de ski collectif et que vous ne souhaitez pas la médaille, il est possible d'obtenir le remboursement de la médaille en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

Article VII – ANNULATION / INTERRUPTION / MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

7.1 Annulation d'une réservation avant le début de la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, l'ESF ne procédera à aucun remboursement en cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause.

7.2 Interruption pendant la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, l'ESF ne procédera à aucun remboursement en cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause.

En cas d'absence du client au départ du cours ou durant la réalisation de la prestation, le prix du cours ou de la prestation ne sera pas remboursé et ne pourra être échangé.

7.3 Modification d'une réservation

Il est possible de modifier une réservation en fonction des disponibilités du planning, l'ESF conservera 5% au titre de frais de modification sur la globalité du montant payé. Il n'est pas possible de modifier une réservation au profit d'une autre personne.

Aucun remboursement sera possible après le déroulement de la prestation.

Article VIII – ANNULATION / MODIFICATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

8.1 Annulation / modification / interruption

L'ESF se réserve la possibilité d'annuler, de modifier ou d'interrompre les cours dans les cas de figure suivants :

- fermeture des pistes ou des remontées mécaniques,
- si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique,
- si elle se trouve dans l'impossibilité de remplacer un moniteur.

8.2 Remboursement

En cas d'annulation de la prestation du fait de l'ESF, l'ESF restituera le montant total des sommes versées par le client.

En cas d'interruption de la prestation du fait de l'ESF, l'ESF proposera le remboursement de la partie non consommée.

En cas de modification de la prestation du fait de l'ESF, l'ESF ne procédera à aucun remboursement.

8.3 Exclusion

L'ESF se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'annulation, la modification, l'interruption ou l'exclusion ne donne lieu à aucune indemnité.

Article IX : REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par l'ESF notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express de l'ESF.

Article X : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé

Article XI – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'ESF et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel